



Fait pour le Québec

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES PIÈCES DE RECHANGE, D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION

Bien que nous mettions tout en œuvre pour offrir à notre clientèle l'accès aux services de réparation (par le biais d'intermédiaires détenant les certifications requises), aux pièces de rechange ainsi qu'aux informations d'entretien et de réparation, nous ne garantissons aucunement la disponibilité de (i) pièces de rechange, (ii) services de réparation, et/ou (iii) renseignements nécessaires à l'entretien ou à la réparation de l'ensemble des biens que nous vendons, et n'y sommes pas autrement tenus en vertu de la garantie légale de disponibilité prévue aux articles 39 et suivants de la Loi sur la protection du consommateur du Québec.

Note :

1. Pour les détails de la garantie légale, visitez le site www.canair.com ;
2. En cas de divergence, la version électronique disponible sur www.canair.com prévaut sur cette version imprimée.



Made for Quebec

POLICY ON THE DISTRIBUTION OF SPARE PARTS, MAINTENANCE AND REPAIR

Although we make every effort to provide our customers with access to repair services (through intermediaries holding the required certifications), to spare parts as well as to maintenance and repair information, we in no way guarantee the availability of (i) spare parts (ii) repair services, and / or (iii) information necessary for the maintenance or repair of all the goods we sell, and we are not otherwise bound to do so under the statutory warranty of availability set out in section 39 and following of the consumer protection act of Quebec.

Note:

1. For legal warranty details, visit www.canair.com;
2. In case of a discrepancy, the electronic version available at www.canair.com takes precedence over this printed version.